



## **Compte-rendu de conseil municipal de 18 mai 2009**

### **Principales Interventions du groupe Socialiste et citoyen**

#### **- Délibération 2 : la dette de la ville**

Le compte administratif qui nous est présenté confirme certaines de nos inquiétudes sur la dérive financière de la commune.

Page 7 : nous avons la confirmation que, en catastrophe, la ville a dû très massivement emprunter en décembre dernier pour équilibrer ses comptes : 6 millions, un chiffre encore JAMAIS atteint.

Page 8 : le graphique sur l'encours de la dette

Par quel mystère vos comparaisons depuis plusieurs années commencent seulement en 2002.

Nous avons été cherché et nous avons compris

Contrairement à ce que vous affirmez systématiquement depuis plusieurs années, l'énorme dette qui pèse sur les épaules... ne date pas des années 1980.

Nous sommes remontés à 1992, fin de la période de l'équipe Picard... une petite hausse, pas contestable... à son arrivée, votre prédécesseur a d'abord bien géré les finances de la ville... puis tout a dérapé en 2000 et 2001. Coïncidence bien sûr, les élections municipales ont eu lieu en mars 2001... et depuis cette date, vous n'arrivez plus à faire face.

Pire, vous prenez des engagements que vous ne tenez pas. Fin 2004 votre prédécesseur par écrit puis vous-même par écrit et oral aviez pris l'engagement d'une baisse de la dette de 15%... non seulement elle ne baisse pas, mais elle vient de franchir en 2008, pour la 1<sup>e</sup> fois le seuil des 70 millions d'euros... Vous l'annoncez vous-même à 72,6 millions, nouveau record ! Bravo !

Non, vraiment, la manière dont Mantes est gérée est mauvaise. Tout cela va finir par éclater dans les prochaines années...et cela va retomber sur les générations futures...

#### **Nous avons voté POUR :**

- la rénovation de la façade Nord de la collégiale
- la restauration de l'orgue Merklin situé dans la collégiale (pour reconstruire toute la mécanique), une demande ancienne portée par une association qui aboutit enfin.
- la création d'un centre pour la jeunesse en centre-ville (au 13 rue Tellerie)
- les divers travaux dans les écoles : modernisation de l'école Matisse (menuiseries, fenêtres...) ; étanchéité et ravalement à Vilmorin, Monet, Pervenches, Lavandes, Sévigné, Verne, Glycines et Primevères.
- l'aménagement d'un point d'accès au droit à l'Agora. (c'était une de nos promesses électorales de l'an dernier. Nous sommes satisfaits de voir la ville le mettre en place). Il s'agit d'un lieu gratuit pour toute consultation d'ordre juridique ou administratif
- la création d'un passe-culture, pour les médiathèques et le musée à un prix très attractif (accès gratuit pour les scolaires, étudiants, RMistes, chômeurs et personnes handicapées ; 5 euros par an pour les seniors et 10 euros pour les adultes)
- la subvention de 20 000 euros pour la section ski nautique de l'ASM

**Parti Socialiste : 11 place Saint Maclou 78200 Mantes-la-Jolie. Tel: 01 30 98 07 50**

Permanence : au local le samedi de 10h à 12h.

**Site : [www.ps-manteslajolie.com](http://www.ps-manteslajolie.com) E-mail : [ps.manteslajolie@orange.fr](mailto:ps.manteslajolie@orange.fr)**



- le paiement d'une formation BAFA à 25 Mantais, même si ce nombre est très insuffisant par rapport aux demandes.
  - les subventions aux CVS pour les animations et fêtes
  - les subventions aux associations Collectif Femmes des Garennes, Nouvelles Voies, Collectif Femmes du Sud, Collectif Mantais de Médiation, Taekwondo Val de Seine, et Association Soutien scolaire et Aide aux devoirs (SSAAD) pour leur travail dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social
  - Apprentissage : structuration et développement du Centre de Formation des apprentis du lycée Rostand. Il s'agit de créer une association en accord avec les villes de Mantes-la-ville et Limay. Le but est de relancer et diversifier l'apprentissage, un bon moyen d'accès à l'emploi.
- Vote pour : majorité et PS ; vote contre : Décil.

## **Nous avons voté contre :**

- le nouveau **Règlement intérieur des CVS (Centres de vie sociaux)**

**Parce qu'il est désormais formellement interdit d'y faire toute fête de famille...**

Il est regrettable qu'une ville comme Mantes-la-Jolie n'ait pas de salles de fête municipale où les concitoyens pourraient organiser des événements familiaux pour un montant assez correct. Vous me direz qu'il y a la des fêtes de la Poste mais sa location n'est pas à la portée de la majeure partie des mantais et des mantaises.

- les aménagements du quartier Peintres-Médecins, car malgré notre opposition et celles des habitants, la ville s'obstine à vouloir démolir 87 logements, ce qui est parfaitement inutile et injuste. De plus, aucune concertation n'a été engagée, les habitants ont été mis devant le fait accompli. C'est inadmissible. Si l'on vous apprenait du jour au lendemain que votre habitation allait être détruite et que vous n'aviez pas le choix...

- la création d'une carte entreprise pour permettre de se garer en zone bleue pour 300 euros par an. Cette somme nous paraît beaucoup trop chère, nous avons proposé de donner des macarons à 20 euros par an, comme les résidents. De plus, ce système va encore augmenter le nombre de véhicules se garant en zone bleue.

Nous avons redit notre opposition à l'extension de la zone bleue en zone pavillonnaire (martrains et gassicourt). Pour : Droite et Décil. Contre : PS et PC.

### **- Délibération 37 : vidéosurveillance, vote contre**

Nous gardons les plus grandes Inquiétudes sur l'efficacité du dispositif (que ne fait que déplacer les problèmes...), nous proposons, au contraire, de renforcer la présence humaine.

Le taux d'élucidation baisse, c'est bien mais les faits ne diminuent pas !

Des questions de fond demeurent, surtout la localisation, qui est éclairante sur votre vision de la ville. Certes, il y en a 4 en centre-ville mais les 10 autres encerclent littéralement le Val Fourré, l'entourent comme un mur...

L'histoire a montré que cela n'a jamais fonctionné...

Sur la création d'un comité d'éthique...

Nous vous proposons d'y intégrer des associations de défense des libertés, comme la LDH.

Qu'en pensez-vous ?

De notre côté, avec M. Atroussy, nous sommes candidats pour y siéger et exercer notre plus grande vigilance.



## **- Délibération 10, sur les logements de fonction**

Trop, c'est trop, nous devons intervenir

Rappeler le principe qui prévalait jusqu'à présent à la ville par les précédents maires : la priorité était donnée aux écoles et au CVS, pas au logement de fonction, ce qui était selon nous, une bonne politique. Car il reste beaucoup à faire, notamment dans les écoles.

### **D'abord sur le fond :**

- 1) Votre gestion opaque est opaque
- 2) Les montants investis sont trop élevés

- explosion des dépenses en 2007 et 2008. 82 000 e TTC en 2007, On atteint 500 000 euros en 2008 !

- on a l'impression que le maire favorise certains logements ou plutôt certains occupants plutôt que d'autres. Des travaux ne nous semblent vraiment pas nécessaires... Une expertise est en cours sur la nature de ces dépenses folles. Nous avons déjà vu des anomalies, on y reviendra bientôt (comme des combles aménagés ou des cuisines entièrement équipées...).

Soyons clairs, nous ne visons pas ici les fonctionnaires qui occupent les logements mais la manière dont le maire gère l'argent public

En cette période de crise, le budget de la ville est très serré, il faut faire des économies partout...il faut donc faire attention aux dépenses.

Au contraire, on assiste à un festival, c'est la période !

La palme d'or de la dépense en 2008 :

- le logement du 16 rue champagne, avec 16 000 euros de dépenses TTC,
- le logement 16, 8 rue des écoles pour 43 000 euros,
- le 58 rue de Verdun , avec 60 000 euros,
- le logement 17, rue des écoles, avec 70 000 euros,
- 72 000 euros pour le 76 rue des écoles !

Cette valse des montants est inquiétante.

**Ensuite sur la forme**, la manière dont vous présentez les logements de fonction n'est pas légale :

Je cite « pour être légale, la délibération doit contenir 3 mentions :

- indiquer expressément les contraintes particulières liées à l'exercice de chaque emploi logé.
- la délibération doit indiquer, pour chaque emploi, si l'occupation se fait à titre gratuit ou contre une redevance. Dans ce dernier cas, elle doit préciser les conditions financières de l'utilisation du logement et notamment le mode de calcul retenu pour l'établissement de la redevance d'occupation
- enfin doivent être énumérés les avantages liés à l'usage du logement de fonction, c'est-à-dire les charges acquittées par la collectivité locale. Si la délibération est muette, elle sera regardée comme laissant à la charge de l'agent logé l'intégralité des dépenses induites.

Clairement, il apparaît que votre délibération ne respecte pas la loi.

Nous avons donc proposé au le maire de reporter l'adoption de cette délibération au prochain conseil pour lui laisser le temps de se mettre dans les règles. Il a refusé



**- Délibération 18, école Ferdinand Buisson**

**Nous avons dû nous abstenir**

La création d'une cantine à F Buisson est une ancienne demande des parents d'élèves. Mais nous sommes inquiets car vous semblez prévoir la fermeture de la cantine de la maternelle des Roses..., une petite cantine qui fonctionne pourtant très bien, avec un personnel qualifié et à l'écoute, à taille humaine... Vous ne l'aviez jamais présenté ainsi...

**- Délibération 23, école Curie : Abstention**

Ce dossier est vraiment mal géré. On découvre un nouveau dérapage du montant total : 3.205 000...

Pour rappel, l'enveloppe a d'abord été évaluée dans la précipitation au doigt mouillé face à la colère des parents d'élèves à l'été 2007. Elle a connu 3 réévaluations depuis...

C'était 2.670 000 euros au dernier conseil...

Ce soir, on découvre qu'au total, 5 lots ne sont toujours pas attribués...

Inquiétude sur le calendrier... les travaux pourront-ils débuter en août comme prévu dans le tableau remis ? La réouverture de l'école est-elle toujours possible en septembre 2010, comme vous vous y étiez engagé ? Le maire a répondu par l'affirmative.

**- Plan de développement du logement**

Nous soutenons la création du passe-foncier qui favorise l'accession sociale à la propriété. En clair, la ville va apporter une aide de 4000 euros par ménages, selon des critères précis.

Par contre, nous sommes très inquiets de la décision prise de diminuer le nombre de places de stationnement exigé dans toute construction. Il manque déjà des places de parking dans de nombreux quartiers. Les « résidentialisations » ou réfection de rues aboutissent à une diminution du nombre de places (Martraits, Explorateurs...).

**- Délibération 32 : cession d'immeubles à la SEM**

La mairie souhaite réaménager en profondeur une zone qui va de l'actuel cinéma jusqu'à l'actuel marché couvert. Il est en effet important de réfléchir à son aménagement... mais encore une fois, la ville avance masqué sans dévoiler ses véritables buts.

Nous avons proposé d'associer les Mantais en leur présentant 2 ou 3 projets d'aménagement, pour discuter et améliorer les idées. Et pas une simple information une fois par an lors de la réunion de quartier.

**- Délibération 33 : la ville devient un promoteur !**

En effet, elle a décidé d'acheter les 4 commerces restant de l'ensemble immobilier Constructa, en cours de construction devant l'hôpital... Une ville n'a pas pour mission de gérer des commerces.

Les élus du **groupe socialiste et citoyens** : Ndeye **DIOP**, Stéphanie **GERMANY**, Laurence **THIEFFINE**, Radouane **ATROUSSY**, Kader **TAOUZA**,

et **Guillaume QUEVAREC**, Président du Groupe Socialiste et citoyen.

**Parti Socialiste : 11 place Saint Maclou 78200 Mantes-la-Jolie. Tel: 01 30 98 07 50**

Permanence : au local le samedi de 10h à 12h.

**Site : [www.ps-manteslajolie.com](http://www.ps-manteslajolie.com) E-mail : [ps.manteslajolie@orange.fr](mailto:ps.manteslajolie@orange.fr)**